

Conseil communal de Lausanne

Initiative : interpellation urgente
Titre : Place de la Riponne : la qualité de vie au centre-Ville s'est-elle améliorée?
Initiant-e(-s) : Mathilde MAILLARD Laisser vide

Le 27 mai 2024, l'antenne de l'espace de consommation (ECS) ouvrait ses portes à la Riponne. Cette mesure offrait une « alternative à la consommation dans l'espace public » qui devait notamment « améliorer la qualité de vie au centre-ville, diminuer le nombre de déchets et limiter les nuisances pour le voisinage » annonçait alors la Municipalité dans un communiqué de presse du 24 mai 2024. Trois mois plus tard et alors que des travaux urgents ont démarré le 19 août 2024 sur la place qu'en est-il de ces objectifs ?

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Direction des Sports et de la Cohésion sociale (DSCS) connaît-elle la fréquentation de l'antenne de l'ECS à la Riponne depuis son ouverture, celle-ci est-elle conforme aux prévisions?

Quelle est la fréquentation parallèle de l'espace du Vallon ?

2. Sur cette base, la DSCS peut-elle indiquer si le nombre de consommateurs, dans les locaux d'injection et dans l'espace public, a augmenté ? Qu'en est-il de la consommation dans l'espace public en dehors des heures d'ouverture de l'ECS ?

3. S'agissant de la consommation dans l'espace public, quel constat fait la DSCS? Les objectifs annoncés ont-ils été atteints ? Les engagements pris envers les personnes qui s'étaient manifestées lors de la mise à l'enquête publique ont-ils été respectés ?

4. Comment les usagers de l'ECS peuvent-ils être caractérisés ? provenance cantonale / intercantonale ou internationale, domicile, respectivement ancien domicile? Y'a-t-il une typologie du consommateur en terme d'âge et/ou de sexe ?

5. Le service de la propreté urbaine a-t-il constaté une baisse du volume des déchets ramassés dans le secteur de la Riponne depuis l'ouverture de l'ECS ? Qu'en est-il des déchets dans l'espace public ?

6. Compte tenu des objectifs de l'ECS et des travaux urgents en cours sur la place de la Riponne la Municipalité s'engage-t-elle à démonter des toilettes publiques et le lieu-dit « le String » ?

7. L'accès à l'antenne de l'ECS va-t-il être maintenu pendant la durée des travaux ? Cas échéant, de quelle manière ?

8. Quelles activités seront maintenues sur la Riponne pendant la durée des

Conseil communal de Lausanne

travaux ? Qu'en est-il en particulier de l'établissement public « la Superette » ?

9. Quelles sont les mesures envisagées par la Municipalité pour éviter un déplacement des personnes marginalisées occupant actuellement le secteur de la place de la Riponne vers d'autres lieux, notamment la place du tunnel ?

10. En matière de politique des drogues, qu'entend faire la Municipalité pour mettre en œuvre les deux autres piliers que sont la prévention et la thérapie ?

Lausanne, le 10 septembre 2024

Laisser vide

Signataire(s) :
Mathilde Maillard

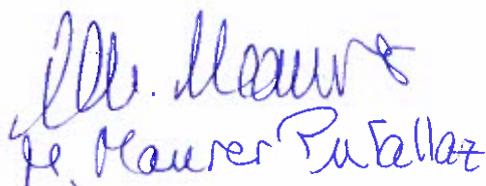


Olivier BLOCH 


Alexandre Sulay



(N. Berand)


H. Maurer Puffelaz